



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2018 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale :

- 1- Qu'un avis de motion a été donné le 9 juillet 2018 concernant l'adoption du Règlement numéro 004-2018 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Des copies de ce projet ont été mises à la disposition du public lors de cette séance;
- 2- Que ce projet de code d'éthique et de déontologie se résume comme suit :
 - Il énonce les principales valeurs de la municipalité :
 - 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
 - 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
 - 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
 - 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
 - 5° la loyauté envers la municipalité;
 - 6° la recherche de l'équité.
 - Il énonce les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
 - De plus, il détermine les mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables;
- 3- Que l'adoption de ce règlement se fera lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le lundi 13 août 2018 à 19h30 à l'Hôtel de Ville situé au 12, rue de l'Église. Le projet de règlement numéro 04-2018 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible pour consultation aux bureaux de la municipalité situés au 12, rue de l'Église entre 8h30 et midi et entre 13h00 et 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Saint-Onésime-d'Ixworth, ce 10 juillet 2018.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Maryse Lizotte

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 14h00 et 16h00, le dixième jour du mois de juillet 2018, à chacun des endroits suivants :

- Bureau municipal
- Épicerie NJL

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dixième jour du mois de juillet 2018.



Maryse Lizotte

Directrice générale, secrétaire-trésorière